

**Présents**

**Président du Conseil Portuaire**

Jean-Marie PORTES, Administrateur SPL SILLAGES-Conseiller Municipal Délégué

**Membres représentant le Concessionnaire**

Valérie LOCTIN, Directrice Générale SPL SILLAGES

Maxime GANTOIS, Directeur du Port de Canet-en-Roussillon

**Membre représentant le personnel du Concessionnaire**

Julie PALLARES, Maître de Port Capitainerie

**Membres représentant les usagers du Port**

Représentant les navigateurs de plaisance

Marc BARRÉ, Président du Club des Plaisanciers de Canet-en-Roussillon

Alain SIRÉ, Président de l'Association des Vieux Gréments

Représentant les services nautiques

Albert LEFEUVRE, Vice-Président de l'Association Nautipole Méditerranée

Éric TORDJMAN, PDG Alliance Nautique 66

Gaël DUTEIL, Président de la SNSM Canet-en-Roussillon

**Était également présent**

Arnaud MICOUD, Directeur du Développement Économique de Perpignan Méditerranée Métropole

**Sont excusés**

**Membres**

Représentant des usagers du port

Jean FLORENCE, Président du Yacht Club de Canet-en-Roussillon

Représentant de la CCI :

Cyril MARCER, Élu consulaire

Représentant de la Communauté Urbaine PMM :

Edmond JORDA, Conseiller communautaire

Représentant des pêcheurs :

Emmanuel DE CASAS, Propriétaire du bateau Lylago, petit-métier pêcheur sur le port

Le Président du Conseil Portuaire, **Jean-Marie PORTES**, souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance. **Valérie LOCTIN** présente l'ordre du jour en précisant qu'il sera abordé la proposition de nouvelle composition du Conseil Portuaire. **Albert LEFEUVRE** précise qu'il représente l'Association Nautipole Méditerranée et son Président **Benoît CHATILLON**, excusé ce jour.

## Ordre du jour

1. Approbation du PV du dernier conseil portuaire
2. Information sur le projet d'arrêté du Maire portant composition du Conseil Portuaire
3. Information sur le projet d'évolution de la délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance
4. Information sur les nouveaux tarifs horodateurs du port 2026
5. Présentation du rapport d'activité 2025 du port
6. Information sur l'attribution d'un poste à flot pour une activité d'école de voile habitable
7. Information sur l'avancée du projet d'autonomie en eau douce sur l'aire technique
8. Information sur l'avancée du projet d'extension de l'aire technique
9. Information sur le projet d'AMI pour la mise à disposition d'un poste à flot et d'un kiosque de vente directe « pêcheur petit-métier »
10. Information sur l'organisation de l'étape du Tour d'Ox 2026
11. Information sur l'organisation du salon du Blue Tech Show 2026
12. Information sur l'organisation du SOM 2026
13. Questions diverses

### 1. Approbation du PV conseil portuaire du 29 septembre 2025

Le procès-verbal du conseil portuaire du 29 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Projet d'arrêté du Maire portant composition du Conseil Portuaire

**Valérie LOCTIN** explique à l'assemblée que lorsqu'il y a renouvellement d'assemblées municipales et communautaires, le maire de Canet-en-Roussillon, autorité portuaire, doit prendre un nouvel arrêté du maire portant composition du Conseil Portuaire, en cas de prise d'actes de nouveaux représentants au sein de ce conseil. Afin d'assurer, autant que faire se peut, sa durée dans le temps, le nouvel arrêté doit comporter chaque fois que possible, les fonctions et titres des membres du conseil représentant chaque catégorie, plutôt que les désignations nominatives. Elle précise qu'il s'agit d'un mandat de 5 ans.

**Gaël DUTHEIL** demande qu'en cas d'empêchement il soit représenté par le Vice-Président de la station canétoise de la SNSM en lieu et place du Trésorier.

La composition du conseil portuaire ainsi modifiée figure en pièce-jointe.

### 3. Information sur le projet d'évolution de la délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance

**Valérie LOCTIN** explique qu'une étude est en cours en vue d'inventorier l'ensemble des infrastructures du port (bassins, quais, etc.), ainsi que les évolutions en cours sur le port (comme l'extension de l'aire technique), dans les biens mis à sa disposition par la commune de Canet-en-Roussillon. Cette intégration est susceptible de nécessiter l'évolution de la DSP actuelle, certainement via l'établissement d'un nouvel avenant à la DSP actuelle qui est valable jusqu'en 2043.

#### 4. Tarifs horodateurs du port 2026

**Maxime GANTOIS** présente l'évolution des tarifs des parkings payants du port.

Pour rappel si les tarifs portuaires sont votés en Conseil Municipal assez tôt dans l'année afin de donner une visibilité suffisante aux professionnels du pôle nautique, les tarifs des parkings du port sont établis en même temps que les tarifs des autres parkings fermés de la ville qui sont votés en fin d'année par le Conseil Municipal.

Tarifs parkings port 2026 : (Juin et septembre : 9h00-12h00 et 14h00-20h00 /Juillet et août : 9h00-24h00)

AJACCIO – ECO PARK ONIRIRA – BASTIA – BARCELONE – ECOUTE

- 1/4 h : 0.30€
- 1/2h : 0.60€
- 1h : 1.20€
- 2h : 3.20€
- 3h : 4.40€
- 4h : 6.00€
- 5h : 8.70€
- 6h : 11.20€
- 7h : 12.20€
- 8h : 14.10€
- 9h : 15.90€
- 10h : 18.00€
- 11h : 19.90€
- 12h : 27.00€

Tarifs résidents et commerçants : 3€/jour

(Domiciliation sur certificat immatriculation)

Forfait post-stationnement : 26€ / Forfait post-stationnement minoré : 16€

**Valérie LOCTIN** précise que l'évolution des horaires de la tarification des parkings du port répond à une forte demande des commerçants canétois qui souhaitent que pendant les mois de juin et septembre le stationnement soit gratuit pendant le créneau 12h à 14h afin de permettre à leur clientèle de pouvoir se garer gratuitement le temps du repas.

#### 5. Présentation du rapport d'activité 2025 du port

**Maxime GANTOIS** présente le rapport d'activité 2025 du port de Canet-en-Roussillon.

On note en 2025 une baisse de -3,89 % du nombre de contrats du fait de la diminution du nombre de voiliers monocoque (-2,53 %) et de bateaux à moteurs (-1,61%), alors que le nombre de vieux gréements reste stable et que le nombre de catamarans poursuit sa progression (+3,39%), conformément à la stratégie du port.

Cette baisse est consécutive aux travaux de renouvellement du ponton E qui ont nécessité la neutralisation d'une soixantaine de postes à flot pendant 6 mois de l'année.

La répartition par longueur de bateau est stable, les bateaux entre 8 et 12 mètres constituent toujours la moitié de la flotte.

Le nombre de voiliers (65%) continue d'augmenter par rapport à celui de bateaux moteurs (35%).

- Station d'avitaillement :

On note une baisse de -11,41 % du volume global de carburant délivré, essentiellement due à la forte baisse des ventes de super détaxé (-93,31%) occasionnée par la baisse d'activité du Quai des Loisirs (un seul lot de jets-skis en location et moins de bateaux en location). On note en revanche une hausse de + 6.12% de vente de gazole qui traduit une augmentation de la navigation des plaisanciers.

Compte-tenu de la baisse des ventes et des prix du carburant, le chiffre d'affaires global est en baisse de -13,08 %.

- Manutentions :

L'activité de manutention a connu une hausse globale de 9,88 %, malgré une diminution des opérations de « transferts hors zone » (-11,84%).

La baisse du nombre d'opérations de « transferts hors zone » peut s'expliquer par la nouvelle autonomie en équipements de certains professionnels du pôle nautique dans ce domaine.

Après deux années consécutives de baisse, on note une hausse de +7,07% des opérations de l'élévateur 50 t notamment en raison de la fin des restrictions d'eau et de la reprise des opérations de carénage des particuliers.

On note à nouveau une très forte augmentation des opérations de l'élévateur 200 t (+26,70%), traduisant la poursuite de la forte croissance d'activité professionnelle et confirmant la tendance à l'augmentation de la taille des unités de plaisance.

**Jean-Marie PORTES** précise que la stratégie menée avec PMM concernant l'extension de l'aire technique est particulièrement cohérente puisqu'elle correspond parfaitement à cette croissance.

- Escales techniques :

Après deux années consécutives de hausse, le chiffre d'affaires généré par les escales techniques est en baisse (-9,54%).

Le linéaire de quai mis à disposition des professionnels dans le cadre d'une convention est en forte augmentation (+40,36%) traduisant la demande des entreprises du pôle nautique pour disposer de ce type de dispositif. En contrepartie le CA généré par la mise à disposition à la demande de quais aux professionnels est en forte baisse (-42,24%).

Les escales techniques réservées par les particuliers sont en baisse (-11,61%) après une année 2024 en forte hausse. Cette baisse peut s'expliquer par la tendance de certains professionnels à mutualiser leurs quais conventionnés pour l'accueil de clients qui n'ont ainsi plus à réserver de quai technique.

L'accueil à flot de bateaux constructeurs connaît une forte chute (-27,66%) du fait de la forte baisse de production des entreprises concernées.

- Escales plaisances :

En 2025, le nombre de nuitées enregistrées du 1<sup>er</sup> juin au 31 août a augmenté (+10%).

Cette hausse traduit la reprise de la navigation c ti re apr s plusieurs ann es de baisse. La dur e de s jour augmente l g rement   1,7 jours en moyenne.

- Travaux r alis s en 2025 :

De nombreux travaux ont  t  r alis s sur le port en 2025. On peut notamment citer :

- Le renouvellement du ponton E.
- La cr ation de nouveaux parkings   v los aux pontons F et E ainsi qu'au ponton P.
- La s curisation du quai Q.
- Le remplacement des bornes des pontons Ha, Hb et Hc.
- La mise en place d'une nouvelle laverie automatique au bassin d'Honneur.
- La r novation des sanitaires de la Crouste.
- Le renouvellement des catways du ponton U.

Par ailleurs, d'importants projets structurants, initi s en 2025, ont  t  lanc s avant leur concr tisation en 2026 :

- D but des travaux de construction d'une unit  de recyclage des eaux de pluie et de car nage.
- D but des travaux d'am nagement du yacht club Jacques COUPET et des nouveaux ateliers portuaires.
-  tudes pr alables   l'extension de l'aire technique sur le p le nautique.

**Val rie LOCTIN** apporte des pr cisions sur ce sujet. En termes de RH, afin de r pondre   l'augmentation de l'activit  sur l'aire technique et sa future extension, un agent grutier et un agent de gestion administrative et d'accueil seront recrut s prochainement.

**Val rie LOCTIN** poursuit avec la pr sentation de l'activit  de location d'espaces  v nementiels   l' coute du Port :

Le chiffre d'affaires hors-taxes de cette activit  en 2025 s' l ve   21 063  .

Les espaces  v nementiels situ s au premier  tage de l' coute du Port (salle de conf rences multim dia, terrasse panoramique, salle de r union, bureaux) ont continu     tre commercialis s en 2025. Pour rappel, ces espaces locatifs ne sont pas propos s aux associations ni aux particuliers, afin de ne pas faire concurrence aux h teliers, commer ants et restaurateurs sur Canet.

## **6. Information sur l'attribution d'un poste   flot pour une activit  d' cole de voile habitable**

**Maxime GANTOIS** explique que dans le cadre d'une proc dure d'appel   manifestation d'int r t concurrent pr alable   une occupation temporaire du domaine public suite   manifestation d'int r t spontan e, un poste   flot de 12 m tres a  t  attribu    la soci t  SEMSAILING dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire pour la p riode du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 d cembre 2027.

La soci t  SEMSAILING utilisera ce poste dans le cadre d'une activit  d' cole de voile habitable.

** ric TORDJMANN** demande des pr cisions sur l'activit  de cette soci t .

**Maxime GANTOIS** explique que les propri taires de cette soci t  menaient auparavant une activit  d' cole de voile croisi re sous le nom de CAP B ART, et qu'ils ont conserv  le m me bateau.

#### 7. Information sur l'avancée du projet d'autonomie en eau douce sur l'aire technique

**Maxime GANTOIS** poursuit en expliquant que les travaux de construction de l'unité de recyclage des eaux de pluie et de carénage de l'aire technique se déroulent conformément au calendrier de planification.

L'unité sera inaugurée le 23 juin à 11h00 et sera opérationnelle à cette date. L'objectif est d'atteindre l'autonomie en eau douce de l'aire technique et de garantir la continuité des opérations y compris en période de restriction d'eau.

**Valérie LOCTIN** souligne la présence de monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales à l'inauguration, en raison de la forte mobilisation de l'Etat sur tous les projets de protection de nos ressources en eau.

#### 8. Information sur l'avancée du projet d'extension de l'aire technique :

**Valérie LOCTIN** présente en détail l'avancée du projet d'extension de l'aire technique. Débutés en février, les travaux d'aménagement de l'extension de l'aire technique sur 6 000 m<sup>2</sup> se déroulent correctement. L'accès à cette nouvelle extension se fera par la rue Le Marité pour la grue 50 t et les remorques 35 t et 50 t. La livraison de l'extension est prévue dans le courant de l'été 2026 et augmentera d'environ 30% les capacités d'accueil à terre de bateaux en maintenance.

**Éric TORDJMANN** demande des précisions quant à la signalisation et la sécurisation de l'accès de la nouvelle aire technique. **David GAILLARD**, chargé d'opérations au service aménagement de la SPL Sillages, vient apporter des précisions : les bordures en béton amovibles qui se trouvent aujourd'hui entre la rue Marité et l'avenue des anneaux du Roussillon n'existeront plus. Une barrière sera installée afin de fermer l'accès lors du passage des engins. Un arrêté municipal permanent sera établi pour encadrer l'interruption de la circulation sur la voirie. De plus, environ 50 mètres en amont de cette barrière, une signalisation sera matérialisée afin d'annoncer cette fermeture et provoquer un ralentissement de la circulation.

**Éric TORJMAN** précise que les utilisateurs de cette route roulent très vite à cet endroit. **Marc BARRÉ** abonde dans ce sens.

#### 9. Information sur le projet d'appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition d'un poste à flot et d'un kiosque de vente directe pour une activité de pêcheur petit-métier :

**Valérie LOCTIN** poursuit en expliquant que Monsieur Jean-Pierre MONTOYA, armement ENRIQUE, a signifié la fin de son activité de pêcheur petit-métier au 31 août 2026.

Monsieur Richard MARTINEZ a annoncé son projet d'achat de l'ENRIQUE et son intérêt pour disposer d'un emplacement à flot et d'un kiosque de vente directe pour exercer une activité de pêcheur petit-métier.

Une procédure d'appel à manifestation d'intérêt concurrent préalable à une occupation temporaire du domaine public suite à manifestation d'intérêt spontanée sera initiée courant juin dans ce cadre.

**10. Information sur l'organisation de l'étape du Tour d'Ox à Canet-en-Roussillon le 9 juillet 2026 :**

**Valérie LOCTIN** rappelle les différents éléments concernant le Tour d'Ox déjà évoqués lors du dernier conseil portuaire. Pour rappel la 1<sup>ère</sup> édition du Tour d'Ox organisé par Kito de PAVANT fera escale au port de Canet du jeudi 9 au vendredi 10 juillet 2026. Environ 30 bateaux seront accueillis à cette occasion sur le ponton visiteurs. Une soirée avec remise des prix, repas des coureurs et concert sera organisée sur le quai Gérard d'Aboville. Les associations portuaires sont sollicitées pour participer à accueil des bateaux, buvette, renfort de l'organisation sportive et sorties en mer des invités, vire-vire.

**Alain SIRÉ** précise que les Vieux Gréments accompagneront la régates en mer.

**Marc BARRÉ** précise que le CPR mettra à disposition des bateaux pour accompagner les journalistes et les VIP en mer.

**Valérie LOCTIN** annonce que le lendemain, le vendredi 10 juillet à partir de 18h30, aura lieu l'inauguration VIP de l'extension de l'aquarium ONIRIA, avec un concert et des festivités sur le parvis privaté pour l'occasion.

**Alain SIRÉ** précise que les Vieux Gréments organiseront à leur tour une soirée concert le samedi 11 juillet.

**Jean-Marie PORTES** ajoute que le Port de Canet sera donc particulièrement bien animé pendant trois soirées consécutives les 9, 10 et 11 juillet 2026, marquant ainsi le vrai démarrage de la saison avant les festivités du 14 juillet.

**11. Information sur l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition du salon du Blue Tech Show par la CCI les 20 et 21 octobre 2026 à Canet-en-Roussillon :**

Pour sa quatrième édition, le salon Blue Tech Show organisé par la CCI se tiendra pour la deuxième fois à Canet-en-Roussillon les 20 et 21 octobre 2026 dans la salle des Voiles Rouges, juste avant le SOM 2026.

Dédié aux acteurs de l'économie bleue, cet évènement rassemblera startups, entreprises, collectivités et citoyens autour des solutions durables de demain : biotechnologies marines, énergies propres, transports décarbonés, écoconception, etc.

**12. Information sur l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition du salon « Les Occasions du Multicoque & du Refit » du 22 au 25 octobre 2026 :**

**Valérie LOCTIN** annonce que la 11<sup>e</sup> édition du Salon des Occasions du Multicoque et du Refit se tiendra du 22 au 25 octobre 2025 sur le bassin Jacques COUPET. **Valérie LOCTIN** cède la parole à **Albert LEFEUVRE**, vice-président de Nautipole Méditerranée, organisateur de l'évènement. Celui-ci explique que l'objectif d'accueil cette année est fixé à 50 bateaux exposés à flot. L'évolution de la conjoncture économique montre que le SOM de Canet-en-Roussillon suscite de plus en plus d'intérêt. En revanche, il précise que cette année le budget du salon devra faire face à une forte baisse de subvention de la Région. De fait, NAUTIPOLE réfléchit aux économies possibles sans que la qualité du SOM ne soit impactée. Il précise également que l'association n'a pas renouvelé son partenariat avec la société M2O, (Fédération des Industries Nautiques - FIN), pour l'édition 2026.

**Valérie LOCTIN**, en accord avec le Maire et Président de la SPL SILLAGES, suggère de réaliser des économies en évitant de rémunérer la conférence, le déplacement et l'hébergement d'un parrain et invité d'honneur. **Albert LEFEUVRE** confirme que l'idée est de trouver un intervenant navigateur de qualité qui accepterait de tenir une conférence à titre gracieux.

**Valérie LOCTIN** précise enfin qu'en accord avec la Ville et NAUTIPOLE, le Forum des Métiers du nautisme sera décorrélé du SOM et se déroulera cette année pendant la semaine de l'Industrie au mois de novembre 2026. Le déplacement temporaire de certains bateaux en contrat annuel au sein du bassin Jacques COUPET sera nécessaire. Les visites des entreprises du pôle nautique par les lycéens et collégiens seront plus faciles à organiser que pendant le SOM.

### **13. Questions diverses :**

**Alain SIRÉ** remercie le maire de Canet-en-Roussillon, les élus et administrateurs, ainsi que la DG de la SPL Sillages, pour avoir donné la possibilité à l'association des Vieux Gréments de disposer d'un bureau et de pouvoir évoluer dans ce local très qualitatif au sein du yacht-club Jacques COUPET.

**Marc BARRÉ** annonce que le CPR organisera la journée des enfant malades le 20 juin cette année.

**Arnaud MICOUD**, apporte des précisions sur le projet d'extension du pôle nautique SPL 2. L'enveloppe de compensation environnementale est maîtrisée. La restitution d'une étude de modélisation est en cours. Le calendrier prévu devrait être tenu. Les travaux pourraient démarrer après l'obtention de l'autorisation environnementale. Concernant le projet d'extension SPL3, il s'inscrit dans le champ des études menées. L'idée est d'optimiser et de disposer d'un maximum de foncier afin de répondre aux besoins des professionnels.

A titre d'information, **Valérie LOCTIN**, précise que **Stéphane LODA** a été élu 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté urbaine PMM avec des délégations économiques en lien avec l'économie bleue, le nautisme et l'industrie. **Jean-Marie PORTES** a également été réélu conseiller communautaire à la communauté urbaine.

**Gaël DUTEIL**, annonce que la journée nationale de la SNSM devrait se tenir le 28 ou 29 juin (date à confirmer). Celle-ci se tiendra normalement le matin place Méditerranée puis sur le parvis d'ONIRIA l'après-midi. À titre d'information également, l'installation de la SNSM dans les nouveaux locaux du Yacht Club Jacques COUPET se fera en octobre après la saison estivale.

**Albert LEFEUVRE** annonce qu'après avoir pris sa retraite de voilier, il a ouvert un cabinet d'expertise maritime. Il précise que la FIN a mis en place un diagnostic prévente, permettant de faire une micro-expertise du bateau lors des ventes afin d'éviter les litiges.

Tous les points de l'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, le Président **Jean-Marie PORTES** lève la séance, remercie l'Assemblée et clôture ce Conseil Portuaire du 13 mai 2026.

PROJET

## ARRETE DU MAIRE

N° 2026/\*\*\*

### Portant renouvellement du conseil portuaire du Port de plaisance de la commune de Canet-en-Roussillon

#### Le Maire,

VU le Code des transports et notamment ses articles R5314-17 et suivants ;

VU la désignation en date du 13 décembre 2025 par le comité local des usagers permanents du port de trois membres qui représentent les navigateurs de plaisance ;

VU la consultation des organisations représentatives des services nautiques, construction, réparation et des associations portuaires et nautiques communales liées à la plaisance ;

VU le compte-rendu de la réunion du 14 février 2022 du bureau exécutif du de la CCI des Pyrénées-Orientales désignant son représentant au sein du Conseil Portuaire ;

VU le courrier du Président de Perpignan Méditerranée Métropole en date du 7 mai 2026, désignant son représentant au sein du Conseil Portuaire ;

VU l'avis favorable du Conseil portuaire en date du 13 mai 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler les membres du conseil portuaire désignés par arrêté municipal n° 2024/425 du 21 mars 2024 ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le Conseil Portuaire du Port de plaisance de la commune de Canet-en-Roussillon est composé comme suit :

- Président du Conseil Portuaire :
  - **Maire de Canet-en-Roussillon ou son représentant : conseiller municipal délégué à cet effet**
- Représentant du concessionnaire :
  - **Directeur Général de la SPL SILLAGES, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Directeur du Port de Canet-en-Roussillon**
- Membre du personnel du concessionnaire :
  - **Maître de Port Capitainerie, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Maître de Port Ateliers et Travaux Portuaires**

Après consultation des organisations représentatives des services nautiques, construction, réparation et des associations sportives et touristiques liées à la plaisance :

- Représentant des usagers du port :
  - **Le Président du Club des Plaisanciers de Canet-en-Roussillon (CPCR), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Président du Club de Pêche de Canet-en-Roussillon**
  - **Le Président du Yacht Club de Canet-en-Roussillon (YCCR), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Président du Club Nautique de Canet Perpignan (CNCP)**
  - **Le Président de l'Association des Vieux Gréements de Canet-en-Roussillon, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Président de l'Association des Bateaux du Patrimoine et de Légende en Méditerranée**

- **Le Président de l'Association Nautipôle Méditerranée, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Vice-Président de l'Association Nautipôle Méditerranée**
- **Le Président de la station canétoise de la Société Nationale de Sauvetage en Mer ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Vice-Président**
- **Éric TORDJMAN, Président Directeur Général de la SARL Alliance Nautique 66, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Serge RIVAS, dirigeant de la SARL Canet Boat Plaisance**
- Représentant de la CCI :
  - **Cyril MARCER, élu consulaire ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Xavier DANJOU, élu consulaire**
- Représentant de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole :
  - **Edmond JORDA, conseiller communautaire**
- Représentant des pêcheurs :
  - **Emmanuel DE CASAS, propriétaire du bateau Lylago, petit-métier pêcheur sur le port de Canet-en-Roussillon**

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2024/425 du 21 mars 2024.

**ARTICLE 3 :** La durée des mandats des membres du conseil portuaire est de cinq ans.

Lorsqu'un membre titulaire décède, démissionne ou perd la qualité en raison de laquelle il était désigné, il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par un membre désigné dans les mêmes conditions.

Le mandat des membres du conseil portuaire est renouvelable.

Les fonctions de membre du conseil portuaire sont gratuites.

Lorsqu'un membre du conseil portuaire, autre que les représentants élus des personnels, s'abstient sans motif légitime de se rendre à trois réunions consécutives, il peut être déclaré démissionnaire par le préfet. Il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par un membre désigné selon les modalités prévues aux articles R. 5314-13, R. 5314-14 et R. 5314-17 du Code des transports.

**ARTICLE 4 :** Le fonctionnement du Conseil Portuaire est régi par les articles R5314-21 à R5314-27 du Code des transports.

**ARTICLE 5 :** Le secrétariat du Conseil Portuaire est assuré par un membre du personnel du concessionnaire du port, la SPL SILLAGES.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera notifié au représentant de l'Etat dans le département, publié et affiché en Capitainerie. Il sera notifié pour information aux membres du Conseil Portuaire.

Fait à Canet-en-Roussillon

Le .....mai 2026

Le Maire,

**Stéphane LODA**